

REGISTRE DES QUESTIONS

INFORMATIONS CONCERNANT L'ANNONCE

Collectivité :	Commune de Vecqueville
Type d'annonce :	Avis d'appel à la concurrence
Type de procédure :	Procédure adaptée ouverte pour un montant compris entre 90 000 HT et 221 000 euros HT
Référence :	2025-01
Date de mise en ligne :	Le lundi 06 octobre 2025 à 14:20:01
Date de clôture :	Le mercredi 12 novembre 2025 à 17:00:00
Titre :	Diagnostic d'assainissement de la commune de Vecqueville
Descriptif :	L'étude concerne la réalisation d'un diagnostic d'assainissement sur la commune de Vecqueville

REGISTRE DES QUESTIONS / REPONSES REPONDUES

Questions / Réponses

[22/10/2025 à 17:01:08] Bonjour,
Concernant le CCTP de Vecqueville, nous avons plusieurs interrogations :
- Serait-il possible d'avoir un plan plus précis, ou bien que vous nous donniez les volumes des ouvrages qui constitue la STEP (bassin aération, clarificateur) afin de prévoir au mieux le protocole de vidange ?
- Pour la campagne de nappe basse, le CCTP indique 15 jours maximum et le DQE 4 semaines. Sur quelles durées devrions nous établir l'offre ?
- Pour la visite du réseau, est-ce que seuls les regards en tête, nœuds principaux, ouvrages spécifiques et tronçons défectueux doivent faire l'objet d'un descriptif (diamètre, profondeur...) ? Les autres regards qui le composent ne nécessitent pas d'être ouverts ? Une fiche doit être établie pour chaque ouvrage singulier : Regards y compris ? Serait-il possible d'avoir un plan du réseau plus lisible, ou de disposer du nombre de regards à ouvrir ?
- Avez-vous des fiches de références à fournir pour les regards et ouvrages spécifiques ?
- Pour l'étude structurelle, seul le bassin d'aération, clarificateur et les canaux de comptages sont à inspecter ?
Cordialement,

Questions / Réponses

[23/10/2025 15:10:01] Bonjour, en réponse à vos questions :

- La collectivité ne dispose pas d'autre plan de la station. En information complémentaire, d'après le délégataire, le bassin d'aération fait 300m³ et le diamètre du clarificateur est de 16m.
 - Le DQE et le BPU présentent une erreur, la campagne de nappe basse est bien de 15 jours. Un nouveau DQE et BPU sont joints à la présente réponse, afin de corriger la durée de la campagne de mesure nappe basse. Le cas échéant, il sera fait application du prix 4.3 « prolongation campagne de mesure », pour obtenir les conditions requises.
 - La visite du réseau a pour objectif principal de déterminer le fonctionnement du réseau et de l'identification des principaux défauts. Seuls les regards en tête, nœuds principaux, ouvrages spécifiques et tronçons défectueux doivent faire l'objet d'un descriptif (diamètre, profondeur, état...). Il appartient au bureau d'études retenu, en tant qu'expert, d'inspecter toutes autres regards qu'il jugera nécessaire pour mener à bien cette mission. Il ne pourra prétendre, à ce titre, à une rémunération complémentaire. Une fiche descriptive illustrée par une photographie sera établie pour chaque ouvrage singulier. Seuls les regards présentant des caractéristiques spécifiques (défauts, surverse, ...) feront l'objet d'une fiche dédiée. Un fichier SIG des réseaux, complète la présente réponse.
 - La collectivité ne fournit pas de fiches de références type.
 - L'étude structurelle porte sur le bassin d'aération/clarificateur et les canaux de comptage. Le silo n'est pas concerné par l'étude structurelle.
- Cordialement.